

**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 3394-2023  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3394-2023 modifiant le Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale 1384 concernant le contenu minimal des documents et l'ajout d'un critère d'évaluation pour le PIIA-29 concernant l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile.

Ce règlement a pour objet de :

- ajouter, dans le contenu minimal des documents, la possibilité de demander tout autre document ou information pour l'évaluation des critères d'évaluation prévus dans le règlement de PIIA;
- ajouter deux critères d'évaluation relatifs aux agrandissements en hauteur et aux nouveaux bâtiments pour le PIIA-29, concernant l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile, situé au sud de la rue Principale Est, à proximité des rues Moore, Montcalm, des Quatre-Saisons et des Tisserands.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 mai 2023, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 mai 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière